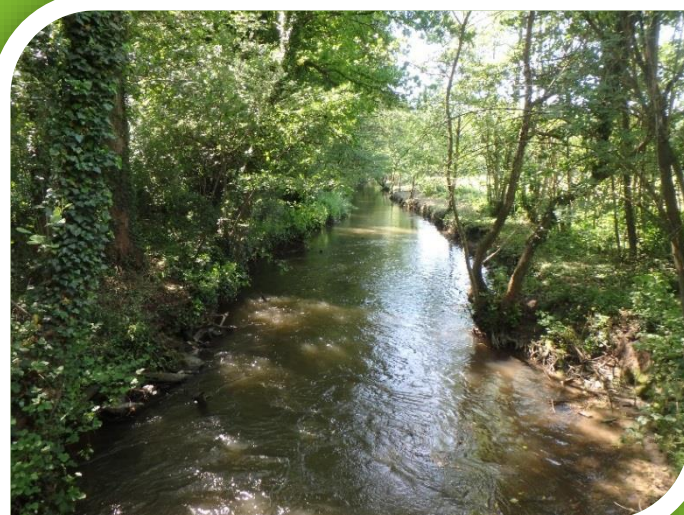


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne



Tableau de Bord 2017



sage Schéma d'Aménagement et de Gestion Des Eaux du bassin
Automne -

1 sente de l'école 60127 Morienvall

Tél. : 03 44 88 49 48 www.bassin-automne.fr

Sommaire

Contexte	4
La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000	4
La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006	4
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et cours d'eau côtiers normands	4
Le SAGE de L'Automne	4
Le tableau de bord	5
Etat d'avancement des objectifs du SAGE de l'Automne	6

Contexte

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle a été transposée dans le droit français notamment au travers de la loi n° 2004-338 datant du 21 avril 2004.

La loi française détermine des grands principes de gestion et de protection des masses d'eau à observer pour atteindre des objectifs de « bon état » des eaux superficielles et souterraines aux horizons 2015, 2021 ou 2027. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (douces, saumâtres ou salées) ou d'eaux souterraines.

Pour en savoir plus :

<http://www.eaufrance.fr/>

Rubrique « s'informer », onglet « Observer et évaluer », catégorie « Règles d'évaluation de l'état des eaux »

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006

Les SAGE ont été créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Leur portée a été renforcée par la LEMA n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 qui leur confère un pouvoir juridique plus important.

Les SAGE ont maintenant un rôle de planification (stratégie de gestion des ressources par rapport aux usages et dans le respect des milieux), un rôle opérationnel (actions à mettre en œuvre chronologiquement sur un territoire) et un rôle juridique (définition de règles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et cours d'eau côtiers normands

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau sur l'unité hydrographique de la Seine. Il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques.

Le SDAGE 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, a été approuvé le 1^{er} décembre 2016 par le Préfet coordonnateur de bassin. Il définit les objectifs et actions à mettre en œuvre sur le bassin versant de la Seine afin d'atteindre les objectifs de « bon état » fixés par la DCE. Il détermine ainsi un cadre pour les SAGE ainsi qu'un certain nombre de défis à relever.

Le SAGE de L'Automne

Un SAGE est un outil stratégique et de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local

et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2016, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie une fois.

Le premier SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2003. En 2010, la CLE a voté la mise en révision du SAGE afin de se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires. Le projet de SAGE révisé a été validé par la CLE du 2 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral du 10 mars 2016.

La CLE, en réponse aux problématiques et aux tendances d'aggravation identifiées dans l'état des lieux du bassin versant, a défini 5 enjeux majeurs pour le SAGE dont 1 enjeu transversal de mise en œuvre :

- **Enjeu 1** : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface,
- **Enjeu 2** : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines,
- **Enjeu 3** : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés,
- **Enjeu 4** : Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau,
- **Enjeu 5** : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents.

Ces enjeux ne sont pas hiérarchisés et sont donc considérés comme d'une importance égale pour l'atteinte du bon état. Cependant, les enjeux 1 et 3 recouvrent des problématiques plus marquées sur le bassin versant, les moyens à y mettre en œuvre sont ainsi plus poussés.

Les enjeux ne sont pas conçus dans le SAGE de l'Automne comme indépendants les uns des autres. De nombreuses relations sont identifiées, et les efforts réalisés au sein d'un enjeu doivent avoir des effets bénéfiques pour les autres.


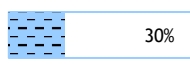
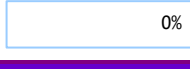
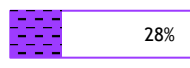
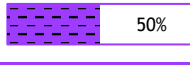

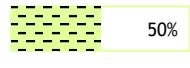
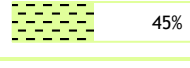
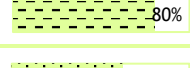






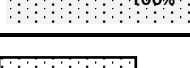
Le tableau de bord

Le tableau de bord permet le suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE et de son impact sur le territoire. Il est mis à jour, par la structure porteuse, tout au long de la mise en œuvre du SAGE.

Une page synthétise globalement l'avancement de l'ensemble des objectifs généraux qui déclinent les 5 enjeux. Ensuite, chaque objectif général est présenté avec les actions mises en place et son avancement.

Il est à noter que le tableau de bord n'est pas un document figé : il sera actualisé annuellement et enrichi de nouveaux indicateurs au fur et à mesure de l'évolution des actions et de l'expérience d'animation acquise sur le territoire du SAGE.

Etat d'avancement des objectifs du SAGE de l'Automne

ENJEU 1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface		
Objectif général 1	Produire une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraine et les besoins	 25%
Objectif général 2	Maîtriser, secteur de consommation par secteur de consommation, l'évolution des prélèvements	 30%
Objectif général 3	Diminuer la pression sur les têtes de bassins versants	 0%
ENJEU 2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines		
Objectif général 4	Accompagner l'amélioration des rejets ponctuels et concevoir les rejets futurs	 28%
Objectif général 5	Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie	 50%
Objectif général 6	Réduire les pollutions diffuses	 64%
ENJEU 3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés		
Objectif général 7	Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et préserver ceux-ci	 50%
Objectif général 8	Restaurer la continuité écologique et améliorer la qualité écologique	 45%
Objectif général 9	Préserver et reconquérir les zones humides	 80%
Objectif général 10	Sensibiliser les acteurs et les riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables	 63%
ENJEU 4 : Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau		
Objectif général 11	Acquérir la connaissance et cartographier le risque	 17%
Objectif général 12	Mettre en œuvre des actions de protection	 17%
Objectif général 13	Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque	 50%
ENJEU 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents		
Objectif général 14	Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE	 75%
Objectif général 15	Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations	 100%
Objectif général 16	Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant	 100%

Objectif suivi sur la durée du SAGE 

Objectif suivi annuellement 

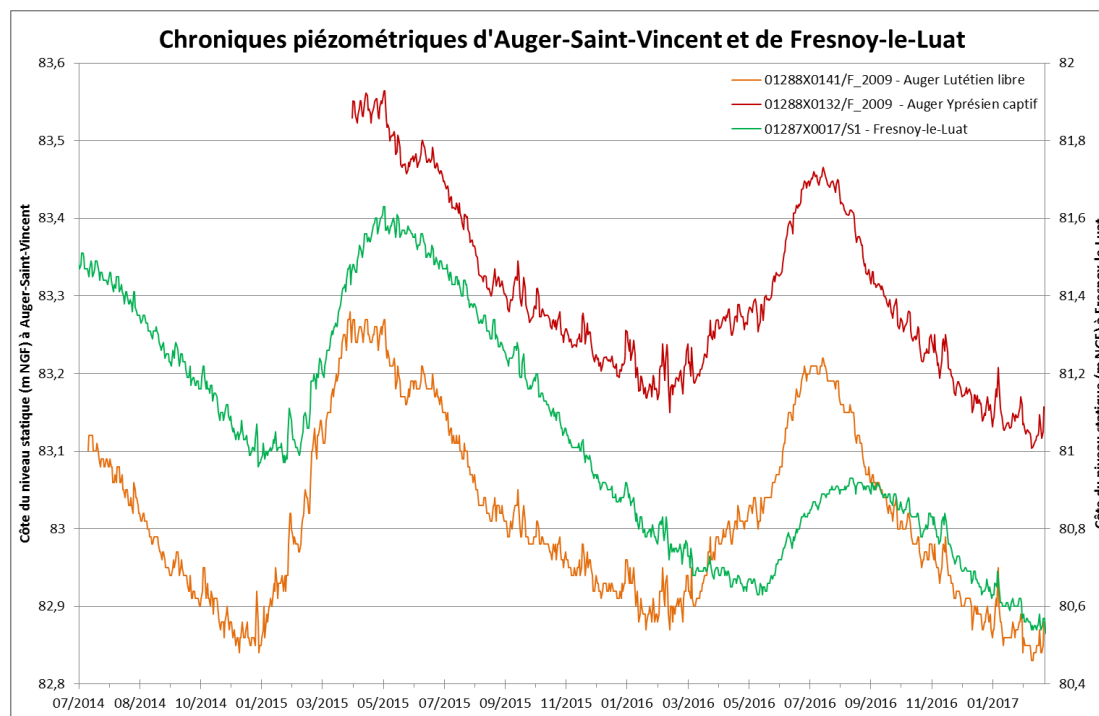
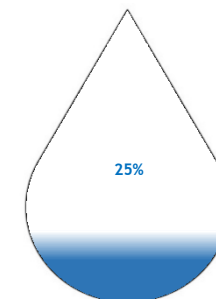
Objectif général 1 : Produire une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraine et les besoins

Cette année, le BRGM a poursuivi le suivi de 3 piézomètres placés sur le bassin versant :

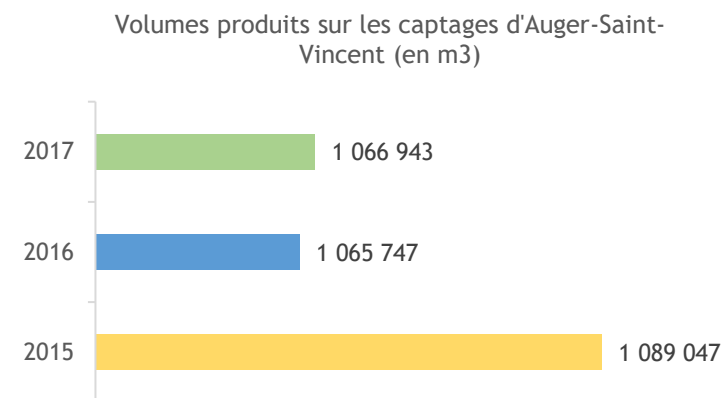
- Deux sur les captages de la CCPV (forêt Ormoy-Villers)
- Un dans le puit du château du Parc aux Dames (Auger-Saint-Vincent)

Les données sont récoltées trimestriellement, avec pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.

En fin d'année, le SAGEBA a acquis un courantomètre qui lui permettra de suivre les débits de différents cours d'eau régulièrement.



Chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat



Courantomètre



4 dispositions pour un suivi des ressources et une amélioration nette de la connaissance pour préparer à l'avenir des règles de gestion.

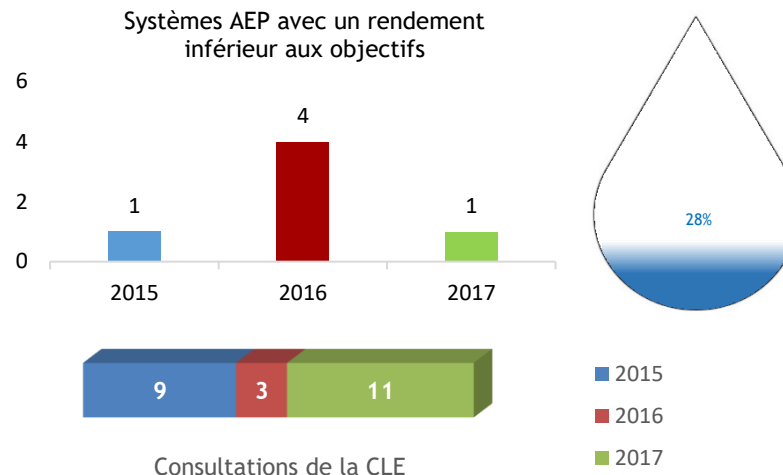


Objectif général 2 : Maîtriser, secteur de consommation par secteur de consommation, l'évolution des prélèvements

En 2017, aucun nouveau dossier de prélèvement n'a été soumis à la CLE, mais 5 dossiers sur d'autres sujets ont été reçus pour avis. De plus, 5 projets de PLU et un de SCoT ont été soumis à l'avis de la CLE. Le SCoT du Pays de Valois révisé a été finalisé en 2017, et il intègre bien cette dimension en fonction des données disponibles (appui sur un SDAEP approuvé en 2009).

Au niveau des réseaux des collectivités, à l'inverse de l'année dernière, les rendements présentent une tendance à la hausse notable entre 2016 et 2017 (pour les 32 communes où la donnée a été communiquée), à quelques exceptions près. On observe ainsi des résultats très fluctuants d'une année sur l'autre, certainement lié au caractère imprévisible des fuites de réseaux. Toutefois, une réflexion sur le renouvellement plus systématique des réseaux pourrait endiguer ce phénomène.

A noter, une forte baisse de la consommation d'eau d'origine industrielle liée à la fermeture mi 2016 de la conserverie Bonduelle à Russy-Bémont.



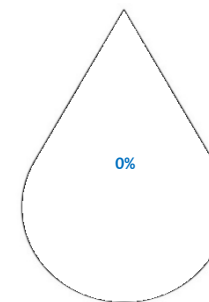
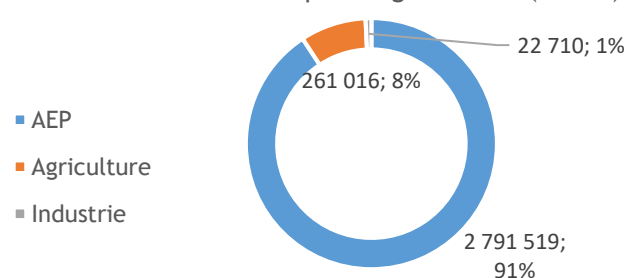
10 dispositions pour raisonner les projets de développement du territoire par rapport à la ressource en eau disponible, rechercher pour tous les secteurs de consommation les optimisations restantes pouvant conduire à une baisse des prélèvements, et mettre en œuvre au plus tôt les économies d'eau ou les actions concourant à celles-ci afin de se prémunir de nouveaux épisodes traumatisant pour les milieux aquatiques.

Objectif général 3 : Diminuer la pression sur les têtes de bassin versant

Cet objectif reprend la Disposition 3.1, « Déterminer à l'échelle du bassin versant une répartition équilibrée des prélèvements d'Alimentation en Eau Potable », liée à la forte présence de captages d'eau potable en tête de bassin versant.

Toutefois, avant de s'engager dans ce genre de démarche, la CLE a estimé qu'il sera nécessaire de bénéficier de plus de connaissances (données incomplètes sur les cours d'eau et prélèvements).

Volumes consommés par usage en 2016 (en m³)



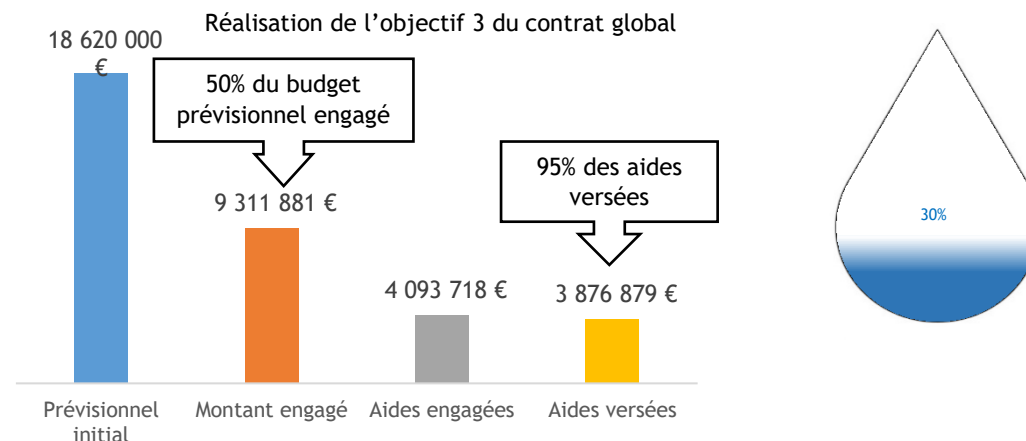
Une disposition pour le développement d'une réflexion commune à l'échelle du bassin versant permettant de diminuer les pressions locales.



Objectif général 4 : Accompagner l'amélioration des rejets ponctuels et concevoir les rejets futurs

Le contrat global s'est achevé le 31 décembre 2017. Sur cette thématique, l'objectif 3 a été réalisé à hauteur de 76%, 3 actions n'ayant pas été lancées (amélioration du traitement du phosphore à Saintines, contrôle des branchements sur Néry près du ru de la Douye, réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif impactantes). La nouvelle station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre a été inaugurée et Crépy-en-Valois a finalisé son étude sur l'impact en temps de pluie sur l'assainissement.

Plusieurs communes se sont lancées dans la révision de leurs zonages d'assainissement, et un travail sera à mener sur les branchements.



9 dispositions pour fiabiliser le contrat global pour l'Eau, la réalisation des Schémas Directeurs d'assainissement et de leurs travaux, une accélération des contrôles des SPANC et des réhabilitations des ANC, agir auprès des activités économiques et traiter les étangs et les friches pour limiter leurs impacts.

Objectif général 5 : Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie

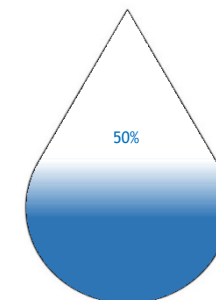
Plusieurs communes se sont lancées dans l'élaboration de zonages pluviaux grâce à une étude mutualisée de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

D'autre part, les nouveaux documents d'urbanisme intègrent généralement des mesures sur la gestion à la parcelle des eaux de pluie. Crépy-en-Valois fait régulièrement des retours d'expérience sur des aménagements de gestion à la source des eaux pluviales.

En octobre, le SAGEBA et l'ADOPTA ont organisé une journée d'information sur les techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales, qui a réuni 37 participants.



Journée d'information sur la gestion des eaux pluviales



3 dispositions pour une meilleure connaissance des ruissellements et des risques d'entraînement de pollution, un zonage de la prise en charge de ces écoulements et la mise en œuvre de techniques d'infiltration à la parcelle et une dépollution de ces eaux à chaque fois que possible avant leur rejet vers les milieux.

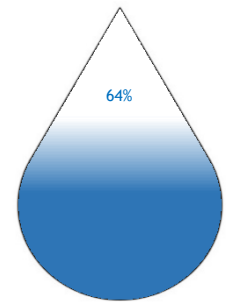
Objectif général 6 : Réduire les pollutions diffuses

Le territoire de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'Auger-Saint-Vincent (qui concerne 7 communes) a vu ses actions se poursuivre, et notamment sur le plan agricole, avec la dernière année de mise en œuvre du projet « IS'EAU ». Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau, ont lancé une étude pour la délimitation des Aires d'Alimentation de Captages de leurs points d'eau respectifs. Un poste est dédié à ces missions au sein du SAGEBA.

Sur l'assainissement non collectif, il n'est pas recensé de travaux de réhabilitations, soit parce que cela ne figure pas dans les rapports d'activités (quand ils existent), soit parce qu'il n'y en a pas eu sur les communes du bassin versant (CCRV notamment). Beaucoup d'informations restent difficiles à récolter sur cette thématique.

Sur la gestion de l'entretien des espaces publics, toutes les communes du bassin versant appliquent désormais la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires. 23 communes sont également signataire de la charte de l'Agence de l'Eau et la Région.

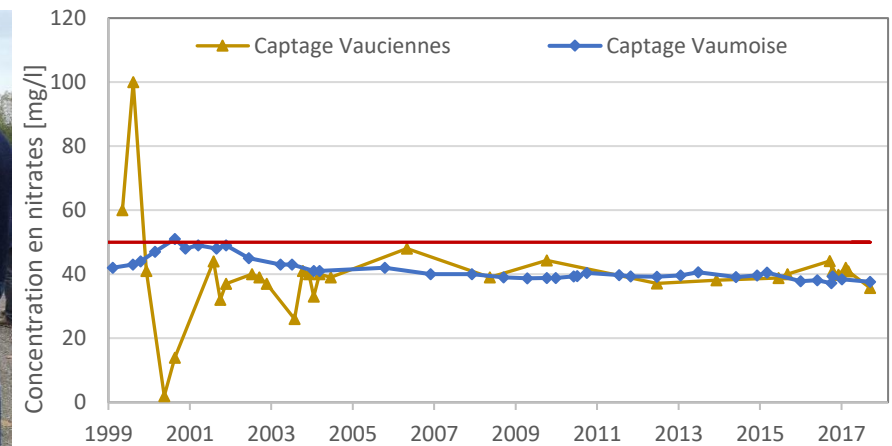
En 2017, 7 animations des « jardins s'emmêlent » ont été organisées par l'URCPIE de Picardie sur plusieurs communes du bassin versant pour sensibiliser les jardiniers amateurs à réduire leur utilisation des produits phytosanitaires.



Prélèvement de reliquat sortie moisson



Démonstration de matériel



Concentrations en nitrates sur les captages de Vauciennes et Vaumoise

7 dispositions pour le développement des démarches « aire d'alimentation des captages », la mise en œuvre d'une animation large sur le bassin versant pour le développement des pratiques à faible intrants, et un travail auprès de l'ensemble des usagers pour réduire considérablement les utilisations de produits phytosanitaires.

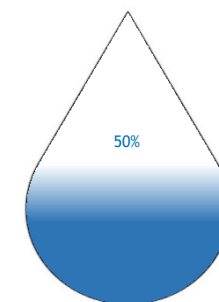
Objectif général 7 : Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et préserver ceux-ci

En 2017, les résultats du réseau de mesures de 4 affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) permettent de qualifier la physico-chimie de ces affluents de « bonne » à « très bonne », hormis exceptions (particules en suspension sur le ru de Baybelle en période estivale, et pic ponctuel de nitrites sur le ru de Bonneuil). On observe une nette amélioration de la qualité des peuplements invertébrés sur le ru de la Douye. Ce réseau représente un budget de 12 500€.

21,75 km de ripisylve (végétation de berge des cours d'eau) ont fait l'objet d'un entretien (élagage, coupe), pour près de 42 000€, sur l'Automne et 10 affluents. De plus, la restauration des berges de l'Automne à Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre a été réalisée pour 41 000€. Initialement en tôles, traverses de chemin de fer, poteaux/plaques en béton, remblais ; les aménagements sont désormais en génie végétal.



Tressage de saule



4 dispositions pour la restauration de l'hydromorphologie des rivières à travers la finalisation puis la mise en œuvre du PPRE de l'Automne et l'implication de tous les acteurs dans la préservation physique des cours d'eau (berges, ripisylves, espaces de mobilités, lit mineur) de toute nouvelle dégradation.

Objectif général 8 : Restaurer la continuité écologique et améliorer la qualité écologique

Une étude globale de connaissance de la continuité écologique du secteur de la basse Automne a été commandée par le SAGEBA. Cela permettra de bénéficier d'un diagnostic de la continuité écologique sur 5 complexes d'ouvrages. Un diagnostic du fonctionnement du ru de Saint-Sauveur sera également intégré à la prestation. La consultation s'est terminée en fin d'année.

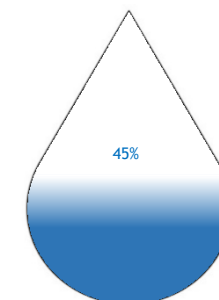
Les propriétaires d'ouvrage ou d'étangs sont sensibilisés aux enjeux concernant leurs biens lorsqu'une rencontre le permet, mais cela n'a pas encore permis de déconnexion à ce jour.



Ouvrage du moulin de la coopérative agricole



Moulin de Glaignes à aménager



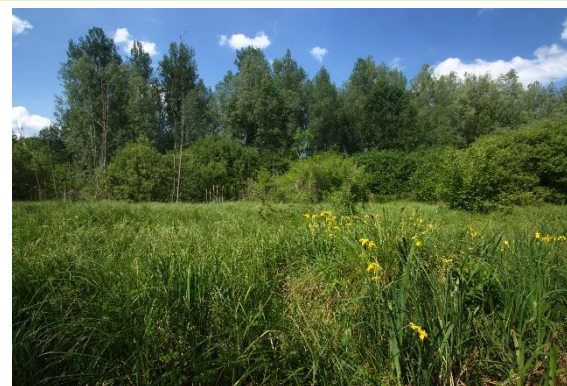
10 dispositions pour faire progresser la connaissance afin de mener à bien les travaux prévus, saisir les opportunités de suppression d'obstacles à l'écoulement, restaurer la qualité écologique par la réhabilitation des habitats et notamment des frayères nouvellement accessibles et impliquer les riverains et propriétaires d'ouvrage.

Objectif général 9 : Préserver et reconquérir les zones humides

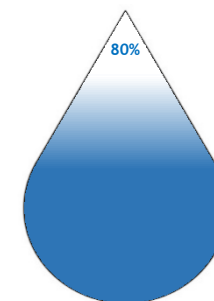
En 2017, 1 secteur d'une superficie d'environ 15 ha a été vérifié, conduisant au retrait de 12 ha de la cartographie des zones humides.

3 propriétaires (privés ou publics) et/ou exploitants de zones humides ont été rencontrés dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides.

L'élaboration de la méthodologie de hiérarchisation des zones humides a été finalisée, en concertation avec la commission zones humides. Cette méthodologie a été présentée à la CLE qui a validé les critères finaux d'identification des territoires à enjeux et les critères de terrain permettant de relever les fonctionnalités et les risques pesant sur les zones humides. Les premiers inventaires de terrain ont commencé en décembre.



Marais de Vez



5 dispositions pour améliorer la connaissance, la caractérisation des zones humides (fonctions et fonctionnalités) et partager ce savoir afin que ces milieux soient pris en compte par tous, de ne plus dégrader les zones humides existantes, de saisir les opportunités de protection, gestion et restauration de zones humides.

Objectif général 10 : Sensibiliser les acteurs et les riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables

Afin de sensibiliser les riverains sur la bonne gestion des cours d'eau et l'atteinte du bon état écologique, le SAGEBA a édité un guide des bonnes pratiques en 10 000 exemplaires, diffusé auprès de toutes les communes traversées par un cours d'eau, pour une distribution dans les boîtes aux lettres.

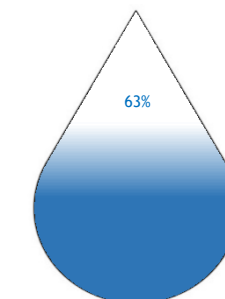
Le site Internet du SAGEBA et les réseaux sociaux sont mis à jour régulièrement. Au total, 22 actualités ont été publiées sur le site Internet, 46 publications ont été effectuées sur le Facebook, et 26 sur le compte Twitter.

Enfin, des articles ont été diffusés aux communes sur lesquelles des travaux ont été réalisés.

Syndicat d'Aménagement et de Gestion
des Eaux du Bassin de l'Autonne



Guide du riverain

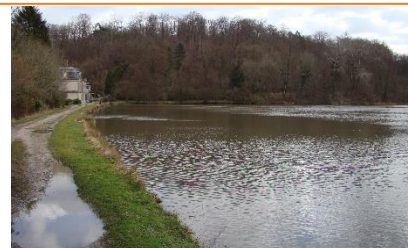


4 dispositions pour responsabiliser les propriétaires riverains pour la préservation des cours d'eau et des milieux qui leur sont associés.

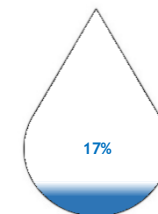
Objectif général 11 : Acquérir la connaissance et cartographier le risque

La problématique des ruissellements étant plus présente sur le territoire que les inondations, il faudra axer les actions en premier lieu sur ce sujet.

Concernant la digue de l'étang de Wallu, la DREAL est venue sur site pour déterminer le niveau de classification de l'ouvrage. Un projet d'arrêté de classement a été envoyé à la CLE pour avis.



Digue de l'étang de Wallu



3 dispositions pour améliorer la connaissance sur les risques afin que puissent être développées par la suite des réponses adaptées

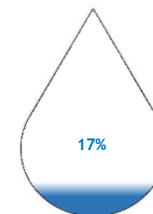
Objectif général 12 : Mettre en œuvre des actions de protection

Les problématiques majoritairement rencontrées concernent plutôt le ruissellement, un rapprochement avec le CRPF permet d'envisager une demi-journée de sensibilisation sur cette thématique auprès des exploitants forestiers.

Un travail d'information sur la gestion du pluvial dans les documents d'urbanisme est effectué lors de l'élaboration ou la révision de ceux-ci.



Arbres de haute tige plantés en rupture de pente



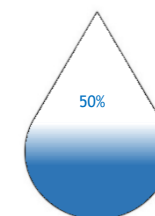
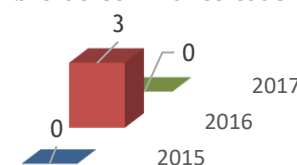
3 dispositions pour mettre en œuvre des actions permettant de limiter les risques de ruissellement et coulées de boues et l'exposition au risque inondation ; qui permettront aussi la protection et restauration de Zones Humides et l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines.

Objectif général 13 : Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque

Aucune catastrophe de type inondation ou coulée de boue n'a été identifiée en 2017 sur le bassin versant.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les collectivités sont invitées à réaliser des études spécifiques sur ces risques lorsqu'elles peuvent être concernées.

Nombre de communes touchées



2 dispositions pour ne pas aggraver l'exposition au risque inondation, via l'ancrage de la culture du risque mais également par la conciliation des politiques d'aménagement avec l'exposition actuelle (issues de l'amélioration de la connaissance).



Objectif général 14 : Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE

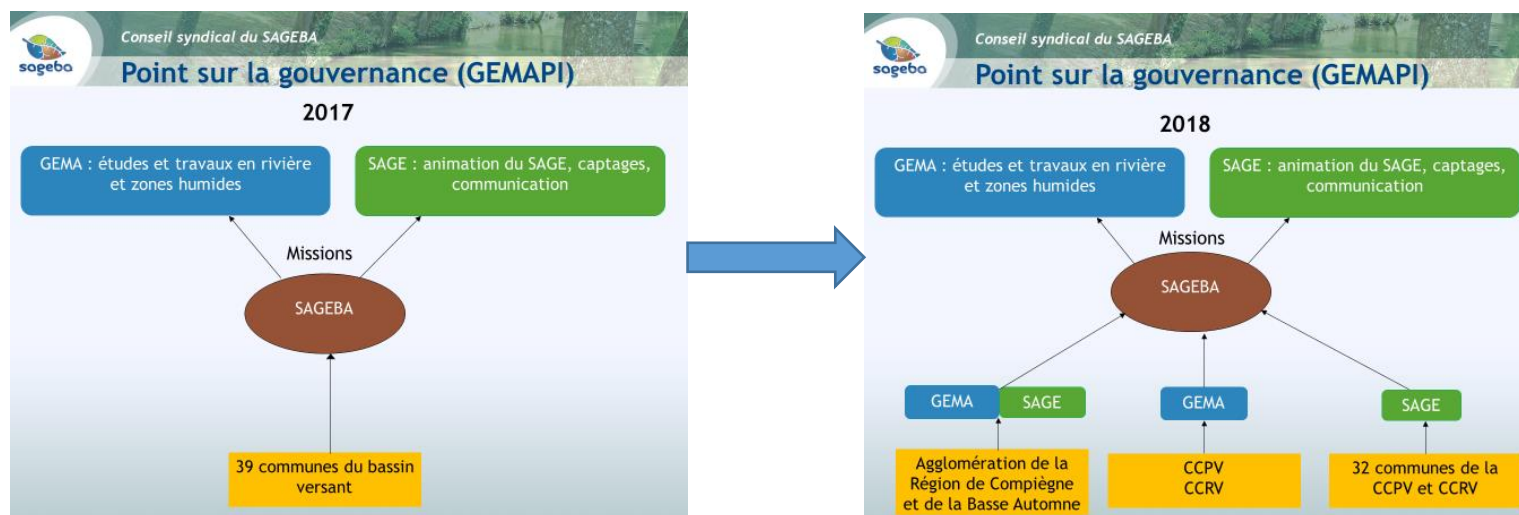
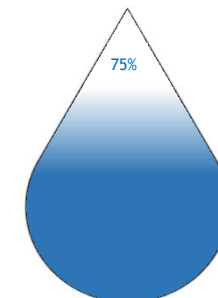
L'équipe s'est maintenue tout au long de l'année 2017.

Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), et à compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence actuellement facultative, devient obligatoire et sera automatiquement transmise aux communautés. Le SAGEBA étant un syndicat intercommunal, il va évoluer automatiquement en syndicat mixte au 1^{er} janvier, avec une substitution des EPCI à FP aux communes pour les compétences obligatoires.

En 2017, le projet de statuts a été proposé au conseil syndical. Un seul point de blocage est ressorti : la représentativité au sein du futur conseil. Il a été décidé qu'une commission « statuts » serait créée début 2018 avec les nouveaux membres du SAGEBA afin de finaliser ce point avant l'adoption des statuts en avril.

Au cours de l'année 2017, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a acté qu'elle prenait l'ensemble des compétences du SAGEBA au 1^{er} janvier (GEMA et SAGE), remplaçant complètement les 7 communes initiales.

La Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes de Retz en Valois ont décidé, pour le moment, de ne prendre que les compétences obligatoires (GEMA), laissant le SAGE aux communes. Ainsi, le SAGEBA deviendra un syndicat à la carte avec des collectivités adhérentes pour différentes missions.



2 dispositions pour maintenir l'équipe de la structure porteuse, voire la renforcer, clarifier et faire évoluer les compétences du SAGEBA.

Objectif général 15 : Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations

Seule la commission « zones humides » du SAGE s'est réunie en 2017.

Le SAGEBA a régulièrement alimenté son site (www.bassin-automne.fr), en y diffusant l'ensemble des documents produits (études, cartes, gazettes, etc.). Il a également participé à différents événements : sortie terrain avec les élèves du lycée de Pierrefonds, journée de découverte de la rivière avec la MJC de Béthisy-Saint-Pierre, demi-journée avec les élus pour la présentation des travaux de restauration des berges, randonnées commentées, fête du Parc de Géresme.

Plusieurs supports de communication ont été élaborés : 3 gazettes (histoire de la vallée de l'Automne ; la gestion ou la restauration des zones humides et sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires) et une plaquette sur le diagnostic de l'étude de reméandrage de l'Automne dans le marais du Berval.

Le SAGEBA a fait réaliser un film vidéo présentant les différentes missions du syndicat. Ce film dynamique est destiné au grand public pour communiquer sur les actions du SAGEBA. Il est disponible sur la chaîne YouTube du SAGEBA.

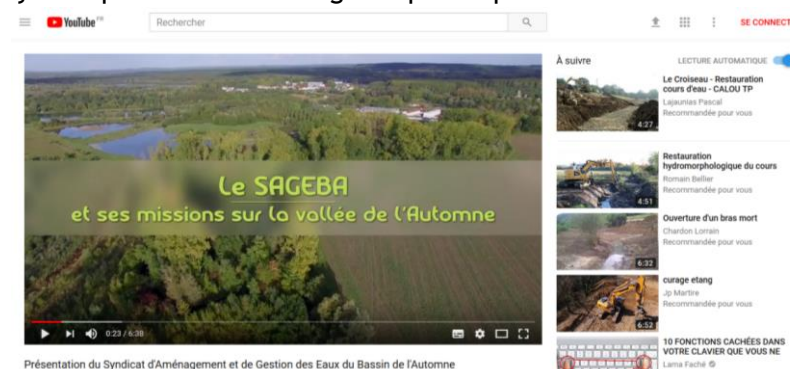
100 %



Randonnée commentée



Gazettes du SAGEBA



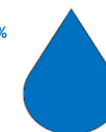
Film du SAGEBA sur la chaîne YOUTUBE du SAGEBA

2 dispositions pour maintenir un dynamisme autour du SAGE en capitalisant sur les commissions thématiques créées mais également en faisant connaître et appliquer ses dispositions.

Objectif général 16: Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant

La trame du premier tableau de bord du SAGE a été présentée en CLE, avant finalisation. Il sera mis à disposition sur le site du SAGEBA et actualisé annuellement.

100 %



2 dispositions pour centraliser la connaissance mais également de faciliter son échange pour la mise en œuvre de toutes les dispositions



